

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 9

CFVU DU 8 JUIN 2023

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 0
- Quorum : 11

Règlements de scolarité – Rattrapages

Les membres de la CFVU émettent, à l'unanimité des votants, un avis favorable à la proposition d'article des règlements de scolarité introduisant les rattrapages (Cf. annexe n°4).

↳ **VOTE :**

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 13
 - **Pour** : 13
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 8 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



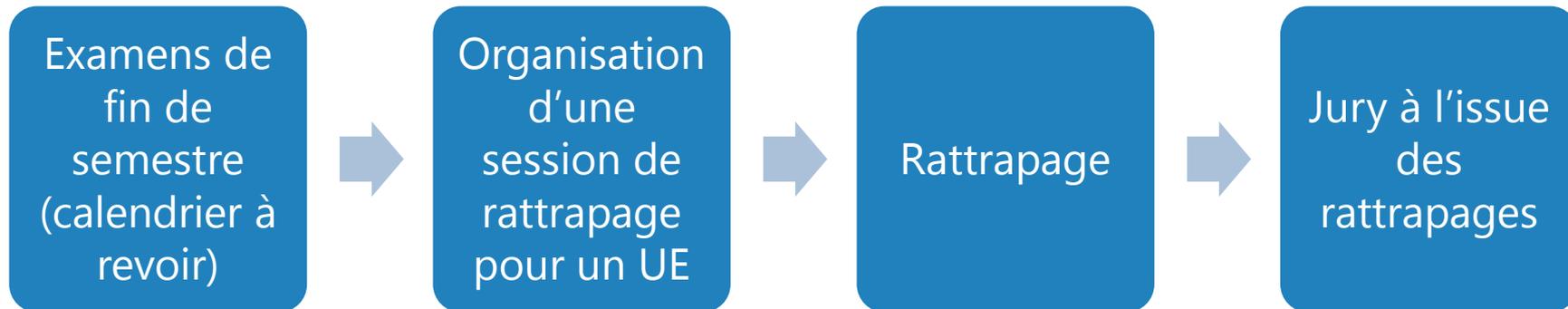


Retour CTI

- ◆ Accréditation pour 3 ans des 3 formations
- ◆ Accord de Bologne
 - Des rattrapages doivent être proposés
- ◆ Demande de la CTI d'inscription au règlement des études de la possibilité de rattrapage
 - Doit être fait avant le 15 juillet
- ◆ Problème :
 - La semestrialisation laisse peu de place
 - Emploi du temps de l'inter-semestre et de fin d'année assez court pour cela



Proposition



Soit environ 15 jours pour l'ensemble

- A l'inter semestre
- En fin d'année scolaire

➔ Nécessité de repousser un peu le jury de fin d'année (max 13 juillet)

Calendriers

		ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024															
		sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24				
1	V Jury	D		M Toussaint	V	L	J	1	V	L Pâques	M Fête du travail	S	L	s27	J	1	
2	S	L	s40	J	s44	S	M	s01	V	M	s14	J	D	M	V	2	
3	D	M	V	S	D	M	V	S	D	M	V	L	M	S	M	3	
4	L Rentrée µ123	M	M	V	L	J	D	4	L	s10	J Stages	S	M	s23	J PFE	D	4
5	M	s36	J Jury	D	M	V	L	S06	5	M	V	D	M	V	L	s32	5
6	M	V	L	M	s45	M	M	6	M	S	L	L	S	M	M	6	
7	J	S	M	L	J Don du sang	D	M	7	J	D	M	V	D	M	M	7	
8	V	WE	D	M	V	L	J Jury	8	V	L	s15	Victoire 1945	S	L	s28	J	8
9	S	L	s41	J Stages + Visite e	S	M	V	9	S JPO	M	M	J Ascension	D	M	Jury	V	9
10	D	M	V	D	M	V	S	10	D	M	V	L	M	S	M	10	
11	L Conf climat	M	M	S Armistice	L	J	D	11	L	s11	J	S	M	J	D	11	
12	M	s37	V	D	M	V	L	12	M	V	D	M	V	L	s33	12	
13	M	J	V	L	s46	M	M	13	M	S	L	L	M	S	M	13	
14	J	S	M	M	J	D	M	14	J	D	M	V	D	M	Fête nationale	M	14
15	V	D	M	V	V	L	L	15	V	L	M	S	L	L	s29	J	15
16	S	L	s42	J	M	M	M	16	S	M	J	D	M	V	V	16	
17	D	M	V	D	M	V	S	17	D	M	V	L	L	M	S	17	
18	L	s38	M	S	M	J	D	18	L	s12	J	S	M	J	D	18	
19	M	J Forum (ent)	D	M	L	V	L	19	M	V	D	M	V	L	s34	19	
20	M	V	L	M	s47	M	S	20	M	S	L	L	Pentecôte	J	S	M	20
21	J	S	M	M	J	D	M	21	J	D	M	V	D	M	21		
22	V	D	M	V	V	L	M	22	V	M	s17	M	S	L	s30	J	22
23	S	L	s43	J	S	V	V	23	S	L	M	J	D	M	V	23	
24	D	M	V	D	M	V	S	24	D	M	V	L	L	M	S	24	
25	L	s39	M	S GALA	s52	J	D	25	L	s13	J	S	M	J	D	25	
26	M	J	D	M	L	V	V	26	M	V	V	D	M	V	L	s35	26
27	M	V	L	M	s48	M	S	27	M	S	L	J	S	M	M	27	
28	J PFE + J entpris	S	M	J	V	D	M	28	V	J Conseil perfectio	D	M	M	V	Jury ITII	D	28
29	V	M	M	J	V	D	M	29	V	S	L	M	S	L	M	29	
30	S	L	J	S	M	M	S	30	S	M	J	D	M	M	V Jury apprentis	30	
31	M	D	M	D	M	M	D	31	D	V	V	M	S	S	31		

Calendriers

 Institut des techniques de l'ingénieur et de l'industrie Filière Mécanique Filière Microtechniques et Design														 année scolaire 2023 - 2024		 UIMM UNION INTER-INDUSTRIELLE MÉCANIQUE									
août-23		sept-23		oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24		août-24	
1	M		V	D		M Toussaint	V		L	J				1	V	L Pâques	M Fete du travail	S		L	s27	J			
2	M	S		L	s40	J	s44	S		M	s01			2	S	M	s14	J		D		M		V	
3	J		D	M		V		D		M				3	D	M		V		L	s23	M		S	
4	V		L	s36	M Réunion MA	S		L	s49	J				4	L	J		S		M		J		D	
5	S		M		J		D		M	V				5	M	V		D		M		V		L	s32
6	D		M		M		L	s45	M	S				6	M	M		L		J		S		M	
7	L	s32	J		S		M		J Don du sang	D				7	J	D		M	s19	V		D		M	
8	M		V		WE		D		V	L	s02	J		8	V	L		M Victoire 1945	S		L	s28	J		
9	M		S		L		J	s41	M	S				9	S JPO	M	s15	J Ascension	D		M		V		
10	J		D		M		V		D	M				10	D	M		V		L	s24	M		S	
11	V		L		L Conf climat	M		S Armistice	L	J	s50	D		11	L	M	s11	J Conseil perfectio	S		M		J		D
12	S		M		J		D		M	V				12	M	V		D		M		V		L	s33
13	D		M		V		L	s46	M	S				13	M	S		L	s20	J		S		M	
14	L	s33	J		S		M		J	D				14	J	D		M		V		Fête nationale	M		
15	M		V		D		M		V	L	s03	J Bilan		15	V	M	s16		L		S		J		s29
16	M		S		L		J	s42	S	M				16	S	M		J		D		M		V	
17	J		D		M		V		D	M				17	D	M		V		L	s25	M		S	
18	V		L		s38	M		S		J	s51			18	L	J		S		M		D		S	
19	S		M			J Forum (ent)	D		M	V				19	M	V		D		L		L		S	s34
20	D		M		V		L	s47	M	S				20	M	S		L Pentecôte	S		M		M		
21	L	s34	J		S		M		D	M				21	J	D		M		D		S		M	
22	M		V		D		M		V	L	s04			22	V	L	s17	M	s21	V Soutenance	D		M		
23	M		S		L		J	s43	S	M				23	S	M		J		S		M		V	
24	J		D		M		V		D	M				24	D	M		V		L	s26	M		S	
25	V		L		s39	M		S GALA	L	J	s52			25	L	J	s13	S		M		J		D	
26	S		M		J		D		V	L				26	M	V		D		M		V		L	s35
27	D		M		V		L	s48	S	M				27	M	S		L		J		S		M	
28	L	s35	J		S		M		J	D				28	J	D		M		D		M		J	
29	M		V		D		M		V	L	s05			29	V	L	s18	M		S		L	s31	J	
30	M		S		L		J		S	M				30	S	M		J		D		M		V	
31	J				M		D			M				31	D			V		M		M		S	



Calendrier

	8h à 10h	10h à 12h		14h à 16h	16h à 18h
Lundi	Bleu: MATH 2 amphis	Bleu: TS 2 amphis		Jaune: MECA 4 salles infos 28p (14h16h30)	
	Vert S: INFO smart info 1.23 + 1.27				
		Vert P: Vibration 1.30 + 1.32		Vert S+ P (commun): MATH 2 amphis	
Mardi	Jaune: Conception M 2 amphis (4h00)			Bleu: AUT 2 amphis	
	Vert S+ P (commun): SHEJS 1.30 + 1.32	Vert S : EDP 1 amphi			
		Bleu: INFO1 4 salles infos 28p		Vert P: Labiew 1.30 + 1.32	
Mercredi		Bleu: PROD1 2 amphis		Bleu: SHS 2 amphis	
	Jaune: Matériaux 2 amphis				
		Vert S: AUT2 1 amphi		Vert S: METROLOGIE 1 amphi	
	Vert P: CDS 4 salles infos 28p (4h00)				
Jeudi	Bleu: MMC2 4 salles infos 28p	Bleu: FAB 4 salles infos 28p			
	Jaune: Optique 2 amphis	Jaune: Elec 2 amphis			
	Vert P: MATERIAUX 1 amphi (de 9h à 10h)	Vert P: EDP 1 amphi			
Vendredi					



Calendrier

	8h à 10h	10h à 12h		14h à 16h	16h à 18h
Lundi					
Mardi	Rattrapage BLEU MATH + TS			Rattrapage BLEU Math + TS	
	Rattrapage Jaune DYN + MATH			RATTRAPPGE Jaune DYN + MATH	
	Rattrapage Vert S: LV+ SHS			Rattrapage Vert S: LV + SHS	
	Rattrapage Vert P: LV+ SHS			Rattrapage Vert P: LV+ SHS	
Mercredi	Ratrapage Bleu: INFO1+ AUT + SHS + LV			Ratrapage Bleu: INFO1+ AUT + SHS + LV	
	Rattrapage Jaune SHS + LV			Rattrapage Jaune SHS + LV	
	Rattrapage Vert S: INFO + MATH + OPTIQUE+ SDM			Rattrapage Vert S: INFO + MATH + OPTIQUE + SDM	
	Rattrapage Vert P : CONC M + ELEC + MICROTECH			Rattrapage Vert P : CONC M + ELEC + MICROTECH	
Jeudi	Rattrapage Bleu: PROD1 + FAB			Rattrapage Bleu: PROD1 + FAB	
	Rattrapage Jaune: SDM1 + CM			Rattrapage Jaune: SDM1 + CM	
	Rattrapage Vert S: AUT2 + CM			Rattrapage Vert S: AUT2 + CM	
	Rattrapage Vert P: CDS + DYN			Rattrapage Vert P: CDS + DYN	
Vendredi	Rattrapage Bleu: MMC			Rattrapage Bleu: MMC	
	Rattrapage Jaune: OPT + ELEC			Rattrapage Jaune: OPT + ELEC	
	Rattrapage Vert S: FAB + MICROTECH			Rattrapage Vert S: FAB + MICROTECH	
	Rattrapage Vert P: SDM3 + MATH + OPTIQUE			Rattrapage Vert P: SDM3 + MATH + OPTIQUE	



Proposition de déroulé

- ◆ A l'issue des examens de fin de semestre (calendrier à revoir)
 - Correction
 - Rendu des notes
- ◆ Le responsable de l'UE réunit les enseignants des modules de l'UE pour une « harmonisation » des notes
- ◆ Un jury est réuni pour convoquer les élèves bénéficiant d'une ou de plusieurs épreuves de rattrapage



Proposition de déroulé

- ◆ La session de rattrapage par module d'enseignement
 - Au moins 2 enseignants sont présents (des modules d'enseignement concernés par le rattrapage)
 - 1 exercice est proposé pour le module à rattraper
 - Par exemple 20 minutes de préparation, 20 minutes d'oral
 - La note retenue est le max entre la session initiale (contrôle continu) et le rattrapage

- ◆ Un jury est réuni à l'issue des rattrapages
 - Etude des élèves ayant passé un rattrapage



Jurys : ce que dit le règlement

2. Composition du jury

« Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement » (art. L. 613-1 du code de l'éducation).

Sauf absence pour raison de force majeure (événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations) ou dûment autorisée par le directeur, **tous** les membres désignés par l'arrêté ad hoc **doivent être présents** lors des délibérations du jury. Le jury ne peut pas se tenir si moins de la moitié des membres qui le compose sont présents. Il n'existe pas de possibilité de procuration ou de participation aux délibérations par correspondance.

La composition du jury doit garantir son impartialité.

Le jury peut délibérer en présence des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements.

Les élèves élus au Conseil d'administration sont invités à assister au Jury, ils n'ont pas le droit de vote et peuvent s'exprimer si le président du jury les y autorise.

3. Désignation du jury

Un jury est constitué pour la formation initiale et un pour la formation par apprentissage.

Le directeur de SUPMICROTECH-ENSMM préside le jury. Il peut désigner une personne pour le représenter et qui a compétence pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement du jury.

La décision désignant le jury doit être rendue publique, notamment par voie d'affichage.



Jurys : ce que dit la législation

- ◆ Le président de l'université ou directeur d'école nomme les différents jurys
- ◆ « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement » (art. L. 613-1 du code de l'éducation).
- ◆ Sauf absence pour raison de force majeure (évènement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations)



Décision

◆ Proposition d'insertion dans le règlement

Article 3.3 – Validation des semestres et passage au semestre suivant

...

3.3.1. Modalités de rattrapage

A l'issue des examens terminaux d'un semestre et sur avis du jury de semestre, des examens de rattrapage sont organisés pour les UEs non validées. Ils se déroulent avant la fin du semestre en cours.

Pour une UE non validée, seuls les modules dont la note est strictement inférieure à 10/20 donnent lieu à un examen de rattrapage.

Un élève absent à l'examen de rattrapage ne peut pas prétendre à rattraper son UE et conserve sa note initiale.

Dans l'article sur l'assiduité

Un élève absent lors de l'examen de fin de semestre avec une justification prévue à l'article XX, se verra proposer une épreuve de substitution selon les règles de l'article XX.



Décision

- ◆ Organisation des jurys
 - Directeur de l'établissement (vérifier si indispensable)
 - Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
 - Coordinateur de la formation (FISE ou FISA)
 - Des enseignants nommés par le directeur
 - Nombre : 3 ? Chaque corps 1 représentant PU, MCF, PRAG/PRCE ?
 - Voix prépondérante du directeur ?

- ◆ Proposition d'inviter quelques enseignants ?

- ◆ A réunir 2 fois en 2 semaines et 2 fois par an
- ◆ 1 fois en septembre
- ◆ 1 fois en octobre pour attribution des diplômes

- ◆ **Attention : les personnels administratifs ne peuvent pas être présents**